





## STRATÉGIE DE TESTING

 Déclaration obligatoire: **positif et négatif dans les 24h**

Motif	Scénario	Test	Facture	Déclaration obligatoire
SUSPICION DE COVID-19	<p>Recommandation de dépistage chez les personnes symptomatiques si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne vulnérable, ou</li> <li>• Personne qui vit avec une personne vulnérable</li> </ul> <p>Le dépistage n'est pas recommandé mais reste possible (et remboursé) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute personne présentant des symptômes</li> <li>- Toute personne ayant été en contact avec un cas positif</li> </ul>	<p><b>Antigénique rapide</b> <sup>2,3</sup> Prélèvement <b>nasopharyngé</b></p> <p><b>PCR individuelle</b> Prélèvement nasopharyngé (Pour enfants &lt; 12 ans: prélèvement oropharyngé ou salive possible) En particulier si:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Symptômes depuis ≥ 4 jours</li> <li>• Symptômes chez des personnes vulnérables ou personnel de santé</li> <li>• Enfants &lt; 12 ans</li> </ul>	à l'assurance maladie <sup>1</sup>	 tous les tests
DÉPISTAGE CIBLÉ ET RÉPÉTITIF	Optionnel (n'est plus recommandé mais reste possible): <b>Institutions et établissements de soins de santé</b>	<p><b>1er choix: PCR poolée</b> Prélèvement de salive</p> <p><b>2e choix: antigénique rapide</b> <sup>2,4</sup> Prélèvement <b>nasopharyngé</b></p>	au Canton	 NON
DEMANDE DU SMC	Dans le cadre d'une flambée	<b>Selon recommandation SMC</b>	à l'assurance maladie <sup>1</sup>	 tous les tests
TESTS SANS SYMPTÔME, SUR DEMANDE INDIVIDUELLE	<b>Population générale</b>	<p><b>Antigénique rapide</b> <sup>2,4</sup> Prélèvement <b>nasopharyngé</b></p>	à l'assurance maladie <sup>1</sup>	 tous les tests positifs (tests antigéniques rapides ou PCR individuelles)
		<p><b>PCR individuelle</b> Prélèvement nasopharyngé ou de salive</p>	à la charge de la personne	

<sup>1</sup> En l'absence d'assurance maladie en Suisse, la facture est adressée à l'institution commune LAMal.

<sup>2</sup> Seuls les tests rapides antigéniques COVID-19 figurant sur la liste de l'UE ([HSC Common List](#)) peuvent être utilisés.

<sup>3</sup> La confirmation d'un test antigénique rapide positif par PCR est recommandée si la personne souhaite obtenir un certificat de guérison valable dans l'UE. Cependant, l'émission d'un certificat de guérison basé sur un seul test antigénique rapide est prévue et en cours de développement par l'OFSP mais n'est pas encore opérationnelle (éventuellement pour fin avril 2022).

<sup>4</sup> Confirmation obligatoire d'un test antigénique rapide positif par PCR.